



# B.I.S.

Novembre  
Décembre

Brèves Infos SIZUN-Saint-Cadou

N° 16

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### A.L.S.H.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert aux vacances de Noël du 21 au 24 décembre 2009.

Renseignement et inscription en mairie à partir du 5 décembre le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Rappel : l'A.L.S.H. est également ouvert le mercredi dans les locaux de l'école maternelle.

### ZOOM SUR...

#### Les travaux de l'église

L'église est fermée depuis le 30 septembre pour une durée de 27 mois.

Le déménagement du mobilier et des tables a été effectué et les travaux ont débuté.

## HORAIRES D'OUVERTURE

### MAIRIE

Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h00 et  
de 13h30 à 17h00  
Le samedi :  
De 8h30 à 12h00

### DECHETTERIE

(du 1<sup>er</sup> octobre au 30 mars)

lundi et samedi  
9h - 12h et 13h30 - 18h00  
mercredi et vendredi  
13h30 - 18h00

### BIBLIOTHEQUE

☎ 02-98-68-83-81

Lundi :  
16h00 – 18h00

Mercredi et samedi :  
10h00 – 12h00

### Le marché hebdomadaire

Il a lieu le mercredi de  
9h00 à 13h00 sur la Place  
Charles de Gaulle

Renseignements auprès  
de l'association SIZUN  
ARREE ACTION au  
☎ 02-98-68-86-76 ou  
☎ 02-98-68-80-02

## Permanences en mairie

**A.D.I.L.** : le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 10h (sur RDV pour un plan de financement) et de 10h à 12h (sans RDV)

**Affaires sociales** : le jeudi de 14h00 à 15h30 (sur rendez-vous)

**Mission locale** : le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 8h30 à 12h00

**Plan Local Habitat** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 14h00 à 15h30

**Conciliateur** : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14h30 à 16h30

## **EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2009 :**

☞ **ENQUETE PUBLIQUE GAEC DE PARC PELLA (Saint-Cadou) :** Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du dossier présenté par le GAEC de Parc Pella St Cadou-Sizun, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage avicole (régularisation). Une enquête publique est ouverte du 14/09 au 14/10/2009. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis très réservé sur le dossier. En effet, il constate des incohérences entre le contenu de celui-ci et les faits constatés sur le terrain et rapportés par le voisinage et demande le respect des normes d'hygiène et des textes sur les installations classées.

☞ **CREATION D'UN MARCHÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

Vu la demande de création de marché formulée par l'association de commerçants SIZUN Arrée Action, considérant que les Syndicats de commerçants non sédentaires ont émis un avis favorable pour la création d'un marché ambulant à SIZUN, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'association de commerçants SIZUN Arrée Action à créer un marché sur le territoire communal, Place Charles de Gaulle le mercredi matin, adopte le règlement intérieur, charge l'association de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place et la gestion du marché, en cas de non respect du règlement, la commune s'autorise à retirer de plein droit l'autorisation dudit marché.

☞ **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2008 :** les membres du Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuvent le rapport tel que présenté. Il est consultable en mairie.

☞ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE :** Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2009 : suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

☞ **RESTAURATION DE LA NEF DE L'EGLISE : demande de subventions :** le montant des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche est estimé à 500 000 € HT, celui de la 4<sup>ème</sup> tranche à 350 000 €. Ces tranches de travaux pourraient être subventionnées par l'Etat (40%), le Conseil Régional (30%), le Conseil Général (25%), participation communale (5%). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur la réalisation de ces travaux et sollicite les subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

☞ **AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DU LEON :** Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal prend acte du projet de SCOT.

☞ **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PNRA :** [...] Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique, adopte la modification statutaire et charge M. le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

☞ **RECONDUCTION POUR 2010 DU MARCHÉ A COMMANDES VOIRIE :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la reconduction dudit marché pour 2010.

☞ **PASSAGE D'UN ITINERAIRE DE RANDONNEE SUR LES CHEMINS RURAUX :** M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet proposé par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'inscription d'un itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. M. le Maire informe le Conseil que cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. M. le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés[...]. Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux suivant : L'Elorn et le lac du Drennec et s'engage à informer préalablement le Conseil Général dans le cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.

☞ **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

- Commission ressources humaines :
  - embauche de 2 vacataires mis à disposition des clubs sportifs à compter du 14 octobre 2009 : football 6h par semaine (un étudiant STAPS de l'UBO), handball 7h par semaine (un jeune ayant le profil handball)
  - contact avec un jeune, en poste actuellement dans une autre structure, avec un profil BAFD et STAPS qui pourrait être embauché prochainement
  - dispositifs de contrats aidés : une réunion de la commission aura lieu début novembre afin de voir les dispositions de ces types de contrats, et définir les besoins existant dans la collectivité.

☞ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Tarifs camping municipal du Gollen \*\* :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit : campeur : 3€ ; enfant – 7 ans : 1,50 € ; emplacement camping-car : 5 € ; emplacement : 2,50 € ; emplacement petite tente : 1 € ; voiture : 2 € ; moto : 1,50 € ; électricité : 2,50 €. Tarifs de groupe : campeur : 1 € ; emplacement petite tente : 1 € ; emplacement grande tente : 2 €.
- **Devis travaux de peinture école élémentaire :** 2 devis ont été fournis, le moins disant, Patrick BRENAUT, est retenu pour un montant de : 2 366, 31 € HT (cage d'escalier) et 774,47 € HT (entrée).
- **Commission pour le recensement agricole :** La commission est ainsi composée : André PERON, André LE GALL, Catherine LE ROUX, Jean-Paul POULIQUEN, Sophie JONCOUR, Pascale BEGOC ou Yann GILBERT

## **COMMUNIQUES**

### ◆ **EN MAIRIE :**

☞ **Recensement :** Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1993 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

☞ **Inscription sur les listes électorales :** Pour être inscrit sur les listes électorales de 2010, vous devez passer en mairie avant le 31 décembre 2009 muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

☞ **Chiens dangereux :** les propriétaires ou les détenteurs de chiens d'attaque (1<sup>ère</sup> catégorie) et de chiens de garde et de défense (2<sup>ème</sup> catégorie) doivent obtenir un permis de détention **au plus tard le 31 décembre 2009**. Cette nouvelle procédure se substitue au régime de simple déclaration, institué par la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux. Plusieurs pièces sont à produire. Pour plus de renseignements, contacter la mairie.

### ◆ **DIVERS :**

☞ **Emploi :** La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt recherche des enquêteurs pour la période de septembre 2010 à avril 2011. Objectif : assurer la collecte d'informations auprès des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur portable. Dépôt des candidatures : DRAF – SRISE – Recrutement pour le recensement agricole 15 avenue de Cucillé 35047 Rennes Cedex 9; courriel : [ra2010.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:ra2010.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

☞ **Syndicat de Bassin de l'Elorn :** Etude d'inventaire et de caractérisation des plans d'eau – SAGE de l'Elorn : des étudiants de l'association GEOARCHI seront amenés à pénétrer sur des propriétés privées de la commune entre fin octobre 2009 et mars 2010 pour réaliser la phase terrain de démarche d'inventaire. Ils pourront être amenés à étudier le plan d'eau, procéder à des mesures de surface et/ou de profondeur, faire des prélèvements et analyses d'eau, prendre des photographies des plans d'eau.

☞ **Conseil de Prud'homme :** A compter du 2 novembre 2009, le Conseil de Prud'homme de Morlaix sera relogé au Palais de Justice de Morlaix. Toutes les correspondances devront être libellées à l'adresse suivante : Palais de Justice – Greffe du Conseil de Prud'hommes – Aile Gauche – 1<sup>er</sup> étage – 6, Allée du Poan–Ben – CS 47811 - 29678 MORLAIX CEDEX

### ◆ **TRI DES DECHETS : POINTS-TRI OU DECHARGES PUBLIQUES ?**

Suite à l'incivilité des uns et des autres, les employés communaux passent un temps considérable à nettoyer les abords des différents points-tri de la commune. Autant de temps qui pourrait être utilisé à des fins plus utiles ! Les trieurs sont de plus en plus nombreux mais le geste de tri rime trop souvent avec incivilité; quel gâchis !

Les responsables ? Monsieur et Madame tout le monde. Sous prétexte qu'un tel a déposé un carton près des conteneurs, on s'autorise aussi à déposer un carton en se disant « oh je dépose juste un carton, ce n'est pas bien grave, il sera ramassé de toute façon ! ». Et c'est l'effet « boule de neige » : en un week-end, un point-tri devient une décharge sauvage ! Nous rappelons que l'abandon de déchets sur la voie publique est passible de poursuites. Et pour rappel, les cartons doivent être déposés en déchèterie, dont l'accès est gratuit ...

Aujourd'hui, le traitement des déchets dans des conditions environnementales acceptables coûte suffisamment cher. Inutile d'alourdir la facture en ajoutant une note de frais pour réparer les gestes d'incivilités des citoyens. Lorsque les pollueurs ne sont pas identifiables, c'est le contribuable qui finit par en faire les frais, car tout le monde le sait, tout finit toujours pas se payer ... d'une façon ou d'une autre.



**AJOUT A LA LISTE  
DES SERVICES  
PARUE AU MOIS  
DE JUIN :**

**MAJCHER Bruno  
Graphiste  
Illustrateur**

**29 rue de l'Elorn**

**☎ 06-21-21-41-28**

# MEMENTO

## MANIFESTATIONS

❖ **14 novembre** :  
Courir à l'infini  
(salle omnisports A)



❖ **20-21 novembre** :  
Théâtre Comité d'animation  
(salle omnisports B)



❖ **29 novembre** : Thé  
dansant FNACA  
(salle St Ildut)



❖ **5 décembre** :  
Loto Amicale Laïque  
(salle omnisports A)



❖ **12 décembre** :  
spectacle de Noël  
Les P'tites Mains  
(Salle St Ildut)

## MESSES

- 1<sup>er</sup> novembre : St Cadou à 9h30 et St Eloy à 15h00
- 2 novembre : Commana à 10h30
- 8 novembre : St Cadou à 10h30
- 22 novembre : St Cadou à 10h30
- 13 décembre : St Cadou à 10h30
- 22 décembre : Locmélar : célébration pénitentielle à 18h
- 24 décembre : Commana à 18h00
- 25 décembre : St Sauveur à 10h30
- 27 décembre : St Cadou à 10h30

## GARDES



### Médecins :

Dr Robert CRENN : ☎ 02-98-68-82-92  
Dr Luc PAUGAM : ☎ 02-98-68-80-05  
Garde de WE, jour férié et nuit :  
composez le 15

### Pharmacies :

Pour connaître les 3 pharmacies les  
plus proches du lieu d'appel : ☎  
3237

### Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18

## AUTRES PERMANENCES

- **ADMR** (49 bis rue de l'Argoat) ☎ 02-98-24-10-88  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de  
14h00 à 17h00  
Bureaux fermés au public le mardi après-midi et le  
jeudi matin (permanence téléphonique uniquement)
- **Relais Assitantes Maternelles (RAM)**  
(bureau de St-Ildut)  
Le vendredi de 13h30 à 17h00

## Vacances scolaires NOEL

Maternelle / primaire / collège / lycée :  
du 19/12/2009 au 04/01/2010

## PROGRAMMES EQUIPES PREMIERES Associations Sportives

### ENTENTE PLOUDIRY SIZUN HANDBALL

**Le 8 novembre** : match à Plougonvelin  
**Le 14 novembre** : match à Ploudiry contre Plescop  
**Le 5 décembre** : match à Landerneau  
**Le 12 décembre** : match à Ploudiry contre Chateaulin

### A.S.S.T. / SECTION FOOTBALL

**Le 8 novembre** : match à Taulé  
**Le 15 novembre** : match à Sizun contre St Thégonnec  
**Le 29 novembre** : match à Plourin  
**Le 6 décembre** : match à Sizun contre Plouvorn  
**Le 20 décembre** : match à Santec



## Le don du sang

Le vendredi 13 novembre 2009 à la salle St-Ildut aura lieu la collecte de sang de 8h30 à 12h00. Une collecte de plasma mobile se fera en même temps. Pour les personnes intéressées prendre RDV au centre de Brest au 02-98-44-50-77. La collecte de sang est adressée à toutes les personnes bien portantes âgées de 18 à 65 ans révolus et s'adresse aussi aux anciens donneurs qui peuvent donner jusqu'à 70 ans révolus.